

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 8 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 8 avril, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, au siège de la CCBA à Ucel, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H40 en présence de :

PRESENTS : MC SAUSSAC, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, P GAILLARD (proc de E. SAUGET), JY MEYER (proc de C HADDAD), I NGUYEN, E ROCHE, J SOUBEYRAND (proc de C FAURE), JF DURAND, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHER, S GENEST, G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN (proc de A GUIBERT-BATTAINI), P DUPONT (proc de JP LARDY), D BERAL, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, P ROUX (proc de P MAISONNEUVE), MF MARTIN (proc de P CORTIAL), J SEBASTIEN, JL ARNAUD, G FANGIER (proc de B PERRUSSET), S REYNIER, C WIOT, J BOYER, F SOULAVIE, A ROUSSET, F CHASSON, M CEYSSON, B SOUCHE, M TOURVIELHE (proc de M TAUPENAS) et O BOISSIN.

Nombre de conseillers
En exercice : 52
Présents : 37
Procurations : 9
Votants : 46
Absents : 6

Date de convocation : 02/04/2025

Secrétaire de séance :

Absents : R KAPPEL, MF TASTEVIN, B TEYSSIER, G DOZ, V VANDUYNLAGER ET M CHAZE.

En présence des suppléants non votants : JP MARRON.

Objet : Bilan acquisitions/cessions 2024.

L'article L 5211-37 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que le bilan des acquisitions et des cessions opérées par les établissements publics de coopération intercommunale fait l'objet d'une délibération de l'organe délibérant et, est annexé au compte administratif de l'établissement concerné.

Conformément à ces dispositions :

I - Etat des acquisitions

Situation du bien	Référence cadastrale	Superficie m ² (environ)	Vendeur	Nature du bien cédé	Prix, forme et date de l'acquisition
AUBENAS					
53 Bd Gambetta	F n° 1254, 1255, 1256 et 1257	9 852	Banque Populaire du Sud	Lots de copropriété pour 281,96 m ² bâtis	170 000 € Acte notarié du 18/04/2024
Bourday	D n° 5206	152	Commune d'Aubenas	Terre	5 320 € Acte notarié du 27/11/2024
LAVILLEDIEU					
Rue des Tireuses de Soies	AS n° 9, 10, 226 et 267	12 831	SCI Pascal	terrain à bâtir	320 775 € Acte notarié du 17/12/2024

Soit un total de 496 095 €.

II - Etat des cessions

Situation du bien	Référence cadastrale	Superficie m ² (environ)	Acquéreur	Nature du bien cédé	Prix, forme et date de l'acquisition
AUBENAS					
Bourday	D n° 5206	152	SCI des Containers	Terre	5 320 €. Acte notarié du 27/11/2024
SAINT ETIENNE DE BOULOGNE					
ZAE de l'Escrinet	B n° 872, 877, 878, 881 et 884	3 640	CEFEM HOLDING	Lots 5 C et 5 D à bâtir	80 080 € HT Acte notarié du 11/12/2024
VALLEES D'ANTRAIQUES-ASPERJOC					
Pont de l'Huile	AL n° 358	121	Commune de Vallées d'Antraïgues-Asperjoc	Lot 2 pour 333/1000ème	1 € Acte notarié du 06/12/2024

Soit un total de 85 401 €.

III - Etat des cessions de droits réels

Situation du bien	Référence cadastrale	Usage du bien	Bénéficiaire	Nature du droit réel	Prix, forme et date du droit réel
SAINT ETIENNE DE BOULOGNE					
ZAE de l'Escrinet	B n° 868, 871, 873 et 874	Voirie	CEFEM HOLDING	Servitude de passage	Gratuit Acte notarié en date du 11/12/2024

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide:

- De prendre acte de la présentation du bilan des acquisitions et cessions foncières réalisées par la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas en 2024 ;
- De préciser que le tableau récapitulatif figure en annexe au Compte Financier Unique du budget principal de la CCBA de l'exercice 2024.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 9 avril 2025.

Le Président, Max TOURVIEILHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20250408-DEL08042025-06-DE
Date de télétransmission : 10/04/2025
Date de réception préfecture : 10/04/2025